Composition en poids et en volumes des diverses rations délivrées aux troupes par le service des Subsistances.

Rations		Biscuit.....0,735 kg	Observations
		Sel.....0,016 kg	
		Sucre.....0,021 kg	
Ration de vivres	1,031 kg dont,,	Café vert.....0,019 kg	
		Conserves.....0,200 kg	
		Riz ou légumes secs 0,040 kg	
Ration de liquides		Vin.....0,250 l	
		Eau de vie.....0,065 l	-1) La ration individuelle de chauffage suppose qu'il n'y pas de fourneau ou qu'il est impossible se s'en servir
Ration individuelle de chauffage (1)	2,200 kg bois	Cuisson des aliments.....1,10	
		Chauffage des chambres 1,10	
Ration moyenne de fourrages	12 kg 500 dont	Foin ….....5 000 kg	9 000 kg
		Paille ….....4 000 kg	
		Avoine.....3 500 kg	

D'après ces bases le calcul de l'approvisionnement pour trois mois de 823 hommes, 18 officiers et 10 chevaux s'établit en quantité comme suit: (2)

Hommes	Observations
823 h x 90 jours x 1 ration ….....74 070 Rations	-2) Les officiers reçoivent 1 Ration ½ de troupe par journée
18 off x 90 jours x 1 ½ ration ….....2 430 Rations	
Total en rations.....76 500 Rations	

76500	Rations vivres à 1,031 kg = ….....78 871,5 kg			1 1830 kg à loger	Observations
	Tare des enveloppes et supplément d'appoint à constituer pour composer les déchets	Comptés pour moitié	39 435 kg		
					-3) Le compte est fait sur le vin qui encombre 4 fois plus que l'eau de vie
76500	Rations de vin à 0,250 l.....(3)	19 125 l	20 880 l	99 pièces de 210 l à loger	
	1/10 déchet d'évaporation	1 755 l			

76500	Ration bois à 2,2 kg = 168 300 kg = 336 stères (4) 1 Stère 500 kg	-4) Peut s'arrimer à ciel ouvert
	Chevaux	
10	Chevaux x 90 jours = ….....900 rations	-5) En admettant l'approvisionnement en balles pressées à la compression minimum de 150 kg au m3
900	Rations en paille et foin à 9 kg = 8100 kg ou 54 m3 (5)	
900	Rations d'avoine à 3,5 kg = 3 150 kg --39 à 40 sacs réglés de 80 kg	

Place nécessaire au logement de l'approvisionnement

11830 kg Vivres en casemater à 4kg/m par mètre superficiel ….....295 m²
31 g/m avoine en casemater à 4kg/m par mètre superficiel ….....8 m²
99 pièces de vin (en cave) à 2 pièces par mètre superficiel ….....49m²

Total des moyens d'emmagasinement indispensables.....390 m²

En supposant l'arrimage en plein air des fourrages en balles et des bûches en bois en pile. Si le petit relief des ouvrages à créer, ou l'insuffisance de leur terre – plein ne le permet pas il y a lieu d'ajouter une surface correspondante au logement

336 m3 de bois, 54 m3 de fourrages = 373 m3

La surface nécessaire à l'emmagasinement de ce cube dépend de la hauteur des casemates à construire car il sera toujours possible d'arrimer en hauteur autant qu'on le voudra, les deux denrées à arrimer n'ayant rien à redouter de l'entassement.

Renseignements actualisés suite à ***Archives Génie Place de Lyon – Article 2 – N° 93/2***
Le 02 11 1876 - Renseignements sur la composition en poids et volume des diverses rations délivrées.

Raphael PALLAS